

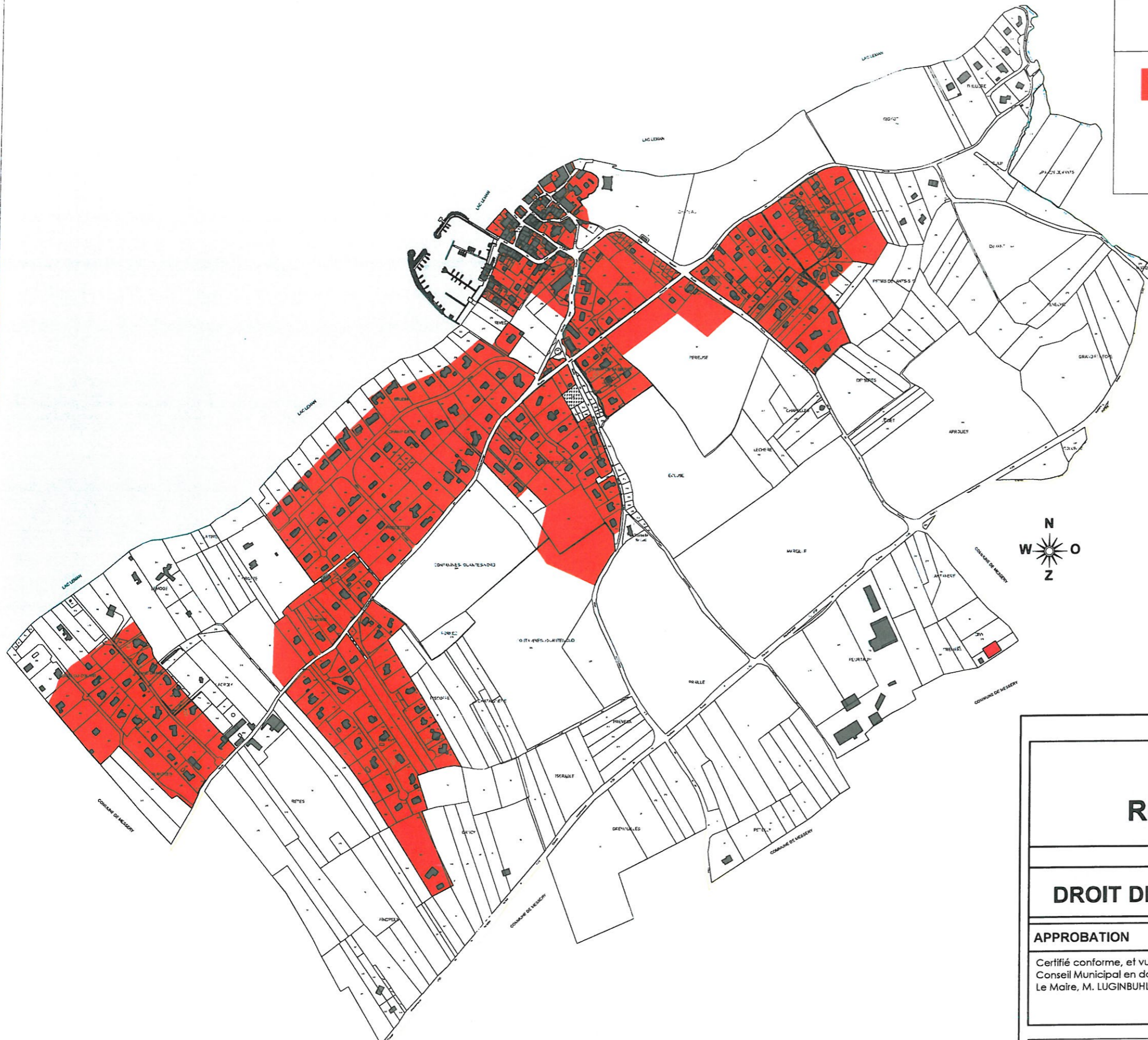
LEGENDE



Droit de préemption urbain :

Il est institué par délibération du C.M. en date du 16 septembre 2013.

La totalité des zones U et AU est soumise au régime de D.P.U. (article 6 de la loi n°85-729 du 18/07/1985 et article 9 bis de la loi n°87-557 du 17-07-1987).



DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE

Commune de **NERNIER** REVISION N°2 DU P.L.U.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)

APPROBATION

SEPTEMBRE 2013

Ech : 1/5000°

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 16 septembre 2013.
Le Maire, M. LUGINBUHL



 EURL Pascal GIRARD
EURL Alain VULLIEZ
ATELIER AXE

Architecte Urbaniste DPLG - Plasticien en environnement DNBA
Architecte Urbaniste DPLG - Expert pour d'appel de Chambéry
35, Grande Rue 74200 THONON les bains E-mail : atelier.axe@wanadoo.fr

Tél : 04 50 26 11 87
Fax : 04 50 71 29 14